



ECOLE D'ÉLECTRONIQUE

ÉLECTRONICIENNE / ÉLECTRONICIEN EN MULTIMEDIA

4 ans - Dual

REGLEMENT DE FILIERE ET PLAN DE FORMATION

Valable dès la rentrée 2017

VALIDATION PAR LA DGES II :

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. RÉFÉRENCES LÉGALES SUPÉRIEURES	3
3. DÉNOMINATION DE LA PROFESSION	3
4. TITRE DÉCERNÉ	3
5. DURÉE DE LA FORMATION	3
6. FORMATION EN ÉCOLE PROFESSIONNELLE	3
7. GRILLE HORAIRE	4
7.1.CFC EN 4 ANS	4
7.1.CFC EN 4 ANS AVEC MPT INTÉGRÉE	5
8. CONDITION D'ÉVALUATION	6
9. CONDITION DE PROMOTION	6

1. INTRODUCTION

Ce guide est valable pour les apprentis ayant commencé leur formation dès août 2017.

L'enseignement scolaire représente globalement 40% de la formation.

Les périodes de cours liés à la Maturité Professionnelle Technique (MPT) sont dispensées durant certains cours CFC, notamment lors de la culture générale.

Pour faciliter la lecture du document, le genre est généralement utilisé au masculin, cependant il doit s'entendre au féminin également.

2. RÉFÉRENCES LÉGALES SUPÉRIEURES

- Ordonnance sur formation professionnelle initiale d'électronicienne/électronicien en multimédia avec certificat fédéral de capacité (CFC)
- Règlement du centre de formation professionnelle technique

3. DÉNOMINATION DE LA PROFESSION

Electronicienne en multimédia CFC / Electronicien en multimédia CFC

4. TITRE DÉCERNÉ

Certificat fédéral de capacité (CFC)

5. DURÉE DE LA FORMATION

La durée de la formation est fixée à 4 ans.

6. FORMATION EN ÉCOLE PROFESSIONNELLE

Deux voies de formation sont offertes pour la filière électronique en multimédia :

CFC en 4 ans

- La voie en 4 ans s'adresse aux apprentis dont le projet est l'obtention d'un CFC d'électronicien. Cette voie amène à un CFC d'électronicien en multimédia

CFC en 4 ans avec MPT intégrée

- La voie en 4 ans avec MPT intégrée est destinée aux apprentis dont le projet est, dès le départ, de poursuivre leur cursus scolaire en HES. Cette voie amène à un CFC d'électronicien en multimédia et à une maturité professionnelle technique.

7. GRILLE HORAIRE

Vous trouverez ci-après les plans horaires de référence. Il peut y avoir des différences entre les plans horaires réels et ceux de référence. Ceci est dû à des contraintes organisationnelles qui peuvent amener l'école d'électronique à adapter ses plans horaires.

7.1. CFC EN 4 ANS

Formation scolaire

Electronicien en multimédia 4 ans – Théorie				
	1ère	2ème	3ème	4ème
Communication dans une seconde langue (anglais)	1	1	1	1
Mathématique	1	1		
Analyse et mesure	4	2.5	2	2
Entretien, réparation et modification	1	2	1	2
Conseil et vente	2	1	1	
Organisation du travail bureautique	2	1	1	
Installation et mise en service		2.5	2	
Développement et réalisation de projets de clients			1.5	4
Culture générale	3	3	3	3
▪ Langue et communication	1	1	1	1
▪ Société	2	2	2	2
Sport	1	1		

*Le nombre de périodes et la répartition sur la durée de la formation sont susceptibles de changements

Formation à la pratique professionnelle

La formation à la pratique professionnelle est prise en charge par l'entreprise formatrice

7.1. CFC EN 4 ANS AVEC MPT INTÉGRÉE

Maturité professionnelle

Le programme de formation de la maturité professionnelle est défini par le Programme d'Etude Cadre (PEC) et le Programme Etude cantonal (PEc).

Si un apprenti est en échec en MPT (promotion semestrielle), il est automatiquement intégré dans le cursus complet de la formation CFC.

Si cette intégration se produit à la fin de 1er semestre, les notes prises en considération seront uniquement celles obtenues durant le 2ème semestre dans la formation CFC.

Formation scolaire

Electronicien en multimédia 4 ans – Théorie

	1ère	2ème	3ème	4ème
Analyse et mesure	4	2.5	2	2
Entretien, réparation et modification	1	2	1	2
Conseil et vente	2	1	1	
Organisation du travail bureautique	2	1	1	
Installation et mise en service		2.5	2	
Développement et réalisation de projets de clients			1.5	4

*Le nombre de périodes et la répartition sur la durée de la formation sont susceptibles de changements

**La grille horaire correspondante aux cours de maturité professionnelle est disponible dans le règlement de filière de la maturité

Formation à la pratique professionnelle

La formation à la pratique professionnelle est identique à celle du CFC.

8. CONDITION D'ÉVALUATION

Périodes

La première année de formation compte 2 périodes d'évaluation certificatives, en janvier et en juin, ainsi qu'une évaluation intermédiaire indicative à fin novembre. La deuxième, la troisième et la quatrième année comptent 2 périodes d'évaluation, en janvier et en juin.

Coefficients de branches

Pour le calcul des moyennes, les branches enseignées ont toutes un coefficient de 1.

9. CONDITION DE PROMOTION

Moyenne générale théorique ≥ 4 et pas plus d'une note inférieure à 3.

Moyenne pratique ≥ 4 .